

# **Saint-Claude : Organisation d'un séjour de type camp d'ados durant les vacances - Juillet et Août 2025 - 2026 - 2027**

**ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP**

*19 mars 2025*



Annonce n°2025/03/04

## **| 1-Nom et adresse du pouvoir adjudicateur**

Correspondant : Direction des marchés publics et assurance, Ville de

Saint-Claude, Avenue Maréchal Foch, 97120 Saint-Claude, tél. : 05 90 80 00 16, télécopieur : 05 90 80 14 54, adresse internet : <http://www.ville-saintclaude.fr>, courriel : [marches.publics@ville-saintclaude.fr](mailto:marches.publics@ville-saintclaude.fr), adresse internet du profil acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>

## **2-Objet du marché :**

« Organisation d'un séjour de type camp d'ados durant les vacances - Juillet et Août 2025 - 2026 - 2027 ».

3-Caractéristiques principales :

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

4-Durée du marché et délais d'exécution :

La durée du contrat est fixée au CCAP

5-Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations sont financées sur le budget propre de la mairie. Le paiement sera conforme aux règles de la comptabilité publique et des articles L 2192 -10, R2192-10 et R 2192-12 du code de la commande publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune demande de paiement ne peut être transmise avant réalisation des prestations.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement du lot soumissionné.

Outre la pénalité forfaitaire par facture en retard dont le montant est fixé par voie règlementaire, le retard de paiement donnera lieu à des intérêts moratoires à la charge de la collectivité au taux de la Banque Centrale Européenne, augmenté de huit points tel que défini par les dispositions des articles L 2192-13 et R 2192-31 du code de la commande publique. Le taux applicable est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

6-Documents à produire obligatoirement par le candidat, pour soumissionner :

Ceux énoncés dans le règlement de la consultation.

## | **7- Date limite de réception des offres :**

Le lundi 12 mai 2025 à 12H00

8-Modalités de retrait du dossier de consultation :

- Téléchargeable directement sur la plate-forme suivante : [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

## 9-Transmission des plis :

La transmission se fera obligatoirement de façon dématérialisée conformément aux dispositions du règlement de la consultation et en application des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique. Les plis ne peuvent être transmis sous un support physique qu'en qualité de copie de sauvegarde.

## 10-Présentation et jugement des offres :

La candidature et l'offre du soumissionnaire seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Les modalités de présentation et de jugement des candidatures et offres seront conformes aux dispositions du règlement de la consultation.

## 11- Critères intervenant pour la sélection des offres :

1) Valeur technique : 60 %

2) Prix : 40 %

Les offres seront évaluées conformément aux indications du règlement de la consultation.

12- Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 mars 2025

14- Informations complémentaires : Sans objet

15- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, 97100 - Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : [greffe.ta.basseterre@juradm.fr](mailto:greffe.ta.basseterre@juradm.fr) , adresse internet : <http://www.basse-terre.tribunal-administratif.fr> .

16- Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Guadeloupe - Quartier d'Orléans, Allée Maurice Micaux, - 97100 Basse-Terre, Tél. : 05 90 81 45 38, télécopieur : 05 90 81 96 70, courriel : [greffe.ta.basseterre@juradm.fr](mailto:greffe.ta.basseterre@juradm.fr) , adresse internet : <http://basse-terre.tribunal-administratif.fr>.